

# Sujet parlant et locuteur

Marion Carel

## 1 La question

Comme la Scapoline (Nølke, Fløttum, Norén 2004), la Théorie Argumentative de la Polyphonie s'inscrit dans la suite des recherches de Ducrot sur la polyphonie (Ducrot 1984). L'une des premières thèses de ces théories est qu'il faut distinguer les notions de « sujet parlant » et de « locuteur » : le sujet parlant est l'être du monde qui fabrique l'énoncé, le locuteur est celui que l'énoncé donne comme responsable de l'énonciation. Cette dissociation permet de rendre compte d'énoncés comme l'exemple, vécu, (1). Il est dit par une femme qui, avec l'accord de la restauratrice de l'établissement où elle déjeune, part au moment du dessert chercher son chien resté dans la voiture. Elle revient avec lui, guilleret et gambadant, et déclare :

(1) *Je m'appelle Jeffrey*

Le sujet parlant est la dame ; le locuteur est le chien, désigné ici explicitement par l'emploi de *je* – même si cet emploi de *je* n'a pas été prononcé par le chien : c'est lui qui s'appelle Jeffrey. Pour préciser ce point, Dinah Ribard et moi (Carel et Ribard 2019) avons proposé d'accompagner cette distinction d'une autre : celle entre l'énonciation actuelle et l'énonciation linguistique.

L'énonciation actuelle est le geste qui consiste à matérialiser l'énoncé, soit oralement en le prononçant, soit à l'écrit par des mouvements de la main. L'auteur de l'énonciation actuelle, si on reprend les termes précédents, est sujet parlant. D'autres sujets parlants, on le notera, peuvent avoir, avec lui, participé à la fabrication de l'énoncé, par exemple en choisissant les mots : les discours politiques oraux, matérialisés par les hommes politiques qui agissent grâce à eux, ont ainsi la réputation d'avoir été mis en forme par des plumes, également sujets parlants, même s'ils sont absents du sens de l'énoncé. La question se complique encore lorsque l'énoncé est imprimé sur une affiche. Qui, en effet, sont les auteurs de sa matérialisation ? Celui qui a choisi les lettres sur un clavier, celui qui a placardé l'affiche, celui qui a fabriqué le papier ?

L'énonciation linguistique est, quant à elle, l'activité que l'énoncé déclare être celle de son responsable. C'est de l'énonciation linguistique, et non de l'énonciation actuelle, que le locuteur est, dans notre définition, auteur. À l'intérieur du sens de l'énoncé, l'énonciation linguistique s'oppose au contenu de l'énoncé. Par exemple, lorsqu'un commentateur à la radio prononce (2) :

(2) *Le président s'approche maintenant de la tribune où je me trouve avec la presse*

Le sens de son énoncé comporte à la fois, avec des statuts différents, le contenu (2-dit) et l'indication (2-montré) de l'énonciation linguistique du locuteur :

(2-dit) le président était loin de la tribune où *je* me trouve avec la presse pourtant il en est maintenant proche

(2-montré) JE vois le président s'approcher de la tribune où *je* me trouve avec la presse donc JE le dis.

Oswald Ducrot et moi avons proposé de les représenter tous les deux, comme ici, par des points de vue argumentatifs, enchaînant deux propositions par une conjonction du type de *pourtant* ou du type de *donc* (Carel et Ducrot 2014)<sup>1</sup>. Reprenant le vocabulaire habituel, je marquerai, de plus, leur différence de statut à l'intérieur du sens de (2) en disant que le point de vue argumentatif (2-dit) est « dit » tandis que le point de vue argumentatif (2-montré) est « montré ». Enfin, on aura noté que j'ai distingué dans (2-montré) deux sortes d'emplois du pronom de première personne. Celui noté en italiques désigne ce que Ducrot (1984) appelle le locuteur en tant qu'être du monde, et qu'il note  $\lambda$  : il est celui dont on parle et on le retrouve dans (2-dit) ; celui noté en majuscules désigne ce que Ducrot appelle le locuteur en tant que tel : il le note L, il est celui qui parle de sorte qu'il est absent de (2-dit). C'est L qui voit et donc dit, c'est lui qui est l'auteur de l'énonciation linguistique, c'est lui le responsable que l'énoncé se donne.

Y a-t-il une relation entre l'énonciation linguistique de L et l'énonciation actuelle du sujet parlant ? On se souvient du slogan de Ducrot, selon lequel le sens d'un énoncé est une description de son énonciation : l'énonciation actuelle reflèterait l'énonciation linguistique. Tel est souvent le cas. Ainsi, comme le prédit Ducrot, le commentateur radio fait un reportage, c'est-à-dire voit et donc dit, à l'instar du locuteur de son énoncé. Il en va de même lorsqu'un homme politique prononce, lors d'un discours pendant la crise du coronavirus, l'énoncé *je salue les soignants*. Il n'a pas choisi les mots, mais, parmi tous les sujets parlants, il est celui qui agit conformément au locuteur : il salue les soignants. Dans ces deux cas, l'énonciation linguistique décrit, ou plutôt constitue, l'énonciation actuelle : elle sémantise l'énonciation actuelle, la transforme, de simple geste, en action.

Mais en est-il toujours ainsi, et tout particulièrement dans le cas, emblématique, de l'énoncé (1) sur lequel se fonde la distinction entre sujet parlant et locuteur ? Car L dit son nom à l'occasion de la rencontre avec la restauratrice ; son énonciation linguistique est représentable par (1-montré) :

(1-montré) nous nous rencontrons donc JE vous dis que je m'appelle Jeffrey

L se présente à la restauratrice. Or, comment défendre que l'énonciation actuelle, qui a pour responsable la dame, est à son tour une présentation de soi ? On pourrait penser, avec Recanati (Recanati 2008), recourir, d'une manière ou d'une autre, à la notion de fiction : l'énonciation actuelle serait une fiction de présentation de soi. Mais c'est là aller trop loin car la dame entend bien agir, dans le monde, avec l'énoncé (1), et cela conformément à son sens linguistique – il n'y a pas de raison d'en douter, le chien de la dame s'appelle effectivement Jeffrey. Elle n'effectue pas une fiction de présentation de soi, pas plus qu'elle n'effectue une présentation

---

<sup>1</sup> Pour être tout à fait exacte, un point de vue argumentatif est double et associe l'enchaînement argumentatif au schéma qu'il formule. Ainsi (2-dit) et (2-montré) sont respectivement associés à AVOIR ETE LOIN PT NEG ETRE LOIN et VOIR DC DIRE.

de soi. Ce qui a conduit à distinguer sujet parlant et locuteur doit conduire à distinguer énonciation actuelle et énonciation linguistique.

Mais que fait alors la dame ? Comment l'énoncé (1) prend-il place dans le monde ? Quelle valeur a l'énonciation actuelle ? Cet article a pour but de répondre à ce problème. Pour cela, j'examinerai d'abord le cas de ce que j'appellerai, un peu rapidement, le discours institutionnel ; je reviendrai ensuite, pour l'en distinguer, à l'exemple de Jeffrey.

## 2 Acte et événement de parole : le discours institutionnel

Considérons le discours suivant, extrait d'un mail du 1<sup>er</sup> juin 2021, reçu après la déclaration d'un dégât des eaux à un organisme d'assurance, la MAIF - une mutuelle dont les assurés sont sociétaires :

(3) *Cher(e) Sociétaire,*

(a) *Vous venez de déclarer un événement.*

(b) *Nous vous remercions de bien vouloir noter la référence de votre dossier sinistre M210...A.*

(c) *Nous vous confirmons qu'un conseiller de la MAIF vous contactera selon les préférences que vous nous avez indiquées.*

[...]

(d) *Vous pourrez retrouver les détails de votre déclaration ci-dessous et dans votre espace personnel à la rubrique « mes sinistres ».*

*La MAIF*

Parmi les divers sujets parlants de ce message, vraisemblablement un formulaire, l'un d'eux a écrit le numéro du dossier et envoyé le message : je l'appellerai le sujet parlant principal, ou tout simplement le sujet parlant. C'est lui qui serait mis en tort par son supérieur si, par exemple, le numéro du dossier était faux. Le locuteur des divers énoncés est, par contre, le signataire, la MAIF, que le pronom *nous* désigne comme un collectif, sans le rassembler avec d'autres. Comme dans l'exemple de Jeffrey, il y a dissociation du locuteur et du sujet parlant, ainsi que dissociation de l'énonciation linguistique et de l'énonciation actuelle. Le locuteur de (3c) confirme, l'individu sujet parlant principal – celui qui, après avoir envoyé ce mail, est rentré dîner chez lui – ne confirme rien. Je dirai que, dans le monde, s'est produite une confirmation-de-la-MAIF, un événement de confirmation institutionnelle : le sujet parlant principal a, non pas fait un acte illocutoire, mais produit un événement illocutoire.

On pourrait être tenté d'analyser cet événement, d'y voir un acteur, la MAIF, une action, la confirmation, et d'ainsi sauver la notion d'*acte* illocutoire et, avec elle, le parallèle entre le préfixe performatif *nous confirmons* et ce qui se produit dans le monde : à chaque mot correspondrait une entité, individu ou action. On accepterait qu'existe la MAIF, un être immatériel, qui, dans le monde, serait capable d'actions comme celles de confirmer, d'affirmer, de conseiller. La MAIF serait capable d'actes illocutoires, sans être par contre capable des actes

locutoires qui, selon Austin, leur sont indissociablement liés : la MAIF serait incapable de matérialiser elle-même la phrase sous-jacente à (3c) mais elle pourrait faire l'acte illocutoire de confirmer. Matériellement énoncé par un employé de la MAIF, (3c) ferait agir illocutoirement la MAIF. L'énonciation actuelle serait capable de faire agir un être autre que son propre auteur. La syntaxe de la phrase, dans laquelle on peut distinguer le sujet grammatical *nous* et le verbe *confirmons*, reflèterait ce qui se produit dans le monde. Le verbe *confirmer* désignerait l'action faite. La MAIF confirmerait qu'un conseiller prendra contact.

En donnant ainsi à la MAIF le rôle d'auteur de l'acte illocutoire, l'hypothèse ontologique précédente me semble cependant avoir le défaut d'effacer du même coup le rôle de l'employé qui a écrit le numéro du dossier et envoyé le mail : il ne serait qu'un outil de l'action de la MAIF ; c'est elle qui agirait avec les mots de l'employé – et on aperçoit les conséquences en termes de responsabilité, ou plutôt de déresponsabilisation individuelle, même si, dans le cas de (3), cette déresponsabilisation ne semble pas très grave.

Par ailleurs, cette hypothèse ontologique ne tient pas compte du fait que, dans (3c), on trouve le nom propre *la MAIF*, comme si j'utilisais moi-même le nom propre *Marion Carel* et écrivait le mail suivant aux étudiants inscrits en master sous ma direction :

(4) *Chers étudiants*

*Vous venez de vous inscrire dans le master ALL de l'EHESS.*

*Je vous confirme que vous devrez suivre le séminaire de Marion Carel.*

*Vous pourrez retrouver les détails des choix qui vous sont proposés pour le reste de votre formation sur le site de la mention.*

*Marion Carel*

Il y a dédoublement dans (3) de *la MAIF* comme il y a dédoublement dans (4) de *Marion Carel*.

On notera, dans ce sens, que (3) et (4) sont différents d'exemples comme *tu ne parles pas comme ça à ta mère* - on imaginera une mère énervée s'adressant à sa fille. Ici, *ta mère* peut constituer, avec l'emploi de *parler*, la deuxième personne de l'expression *parler à sa mère* et ainsi désigner une façon de parler, un type de parole, la parole à sa mère. Rien de tel dans (4) où le nom propre *Marion Carel* ne peut pas, associé à *séminaire*, constituer un type de séminaire – comme aurait pu, par contre, le faire l'association, à *séminaire*, de *votre tuteur-ice*. La signataire se dédouble de celle qui donne des séminaires, à la manière où Alain Delon aurait pu se dédoubler et dire à propos d'Alain-Delon-star (on faisait beaucoup de plaisanteries à ce sujet dans les années 80) :

(5) *Alain Delon ne pouvait accepter de jouer dans un tel film.*

Dans (4), il serait question des séminaires de Marion-Carel-en-tant-qu'enseignante, et c'est Marion-Carel-en-tant-que-tutrice qui signerait, serait locuteur et agirait dans le monde. De même, dans (3), il faudrait dédoubler la MAIF : serait confirmée la prise de contact, disons, des conseillers de la MAIF-en-tant-qu'entreprise et ce serait la MAIF-en-tant-qu'assurance qui signerait, serait locuteur, et ferait l'acte illocutoire de confirmer. À moins qu'il s'agisse plutôt des conseillers de la MAIF-en-tant-qu'assurance et ce serait la MAIF-en-tant-qu'entreprise qui ferait l'acte de confirmer.

On peut aussi douter de l'existence de la MAIF et de toutes ses copies, dont on ne sait pas bien laquelle agirait et comment.

Prenons un autre exemple, que je dois à Nina Kennel, dans lequel le locuteur en tant que tel est à nouveau décrit par le discours lui-même. Il ne s'agit pas d'une institution, comme la MAIF, mais d'un individu-en-tant-que-citoyen. A nouveau nous nous demanderons s'il est licite de supposer l'existence de tels êtres.

L'exemple de Nina Kennel est celui des attestations que le gouvernement français, lors des confinements de 2020, demandait de signer avant de sortir. Il était possible de les écrire à la main, un certain nombre de données étaient imposées, les détails de (6) sont inventés :

*(6) Je, soussigné Pierre Dupont, né le 21 février 1963, à Lorient, et habitant 45 rue de Lancry, à Paris, atteste sortir pour faire de l'exercice physique et cela à moins de 5 km de mon domicile et durant moins d'une heure.  
A Paris, le 6 mai 2020, à 11 heures,  
Pierre Dupont*

Ce que Nina Kennel remarquait, c'est que, si Pierre Dupont, le 6 mai 2020, à 11 heures n'avait pas écrit le texte précédent, était sorti les mains dans les poches, s'était fait contrôler par un gendarme à 11h20, et avait oralement dit *j'atteste sortir pour faire de l'exercice physique et cela à moins de 5 kilomètres de mon domicile et durant moins d'une heure*, il n'aurait pas été considéré par le gendarme comme ayant fait l'attestation demandée par le gouvernement et aurait eu à payer une amende. Pierre Dupont, à l'oral, aurait seulement fait l'acte illocutoire d'attester que son déplacement avait certaines propriétés, alors que Pierre Dupont, à l'écrit, aurait produit un événement : l'attestation-de-Pierre-Dupont-né-le-21-février-1963-à-Lorient-et-habitant-45-rue-de-Lancry-à-Paris.

Lorsque les mots employés ne donnent aucune description du locuteur en tant que tel, on retrouve cette divergence entre l'oral et nombre d'écrits officiels qui accompagnent la signature de mentions comme « le proviseur de tel lycée », ou encore « le ministre de tel ministère » et, ce faisant, décrivent L. Imaginons ainsi que Pierre Dupont soit le Proviseur du lycée François Villon de Paris et que, déjeunant avec le Recteur de l'Académie de Paris et quelques autres amis, il dise, en prenant un morceau de pain, *je demande un professeur de mathématiques supplémentaire pour le deuxième trimestre* : il ne ferait alors pas l'acte de demande officielle que réaliserait pourtant le même énoncé à l'écrit, dûment accompagné de la signature de Pierre Dupont et de la mention de sa fonction dans l'établissement. L'écrit officiel n'est pas la simple trace d'un acte illocutoire qui pourrait se faire à l'oral avec les mêmes mots ; son système de signature, de tampons, d'en-tête, permet de décrire le locuteur en tant que tel et d'ainsi officialiser ce qui se produit. C'est en tant que proviseur qu'à l'écrit Pierre Dupont aurait fait la demande et c'est solennellement, en tant que citoyen se conformant à la loi, que Pierre Dupont attesterait, à l'écrit, que sa sortie est légale. Cette solennité manque à l'oral : il ne suffit pas d'être proviseur ou citoyen, pour, à l'oral, parler en tant que proviseur ou en tant que citoyen.

Je reviens à notre problème initial : qui agit avec les mots ? Car on pourrait à nouveau être tenté de décomposer l'événement attestation-du-citoyen-Dupont et, conformément à la syntaxe du préfixe performatif *j'atteste*, dire que Pierre-Dupont-en-tant-que-citoyen fait une attestation. Le monde comporterait Pierre Dupont, mais aussi Pierre-Dupont-en-tant-que-citoyen – ou encore Pierre-Dupont-en-tant-que-proviseur – et ce sont ces copies de Pierre Dupont qui feraient les actes illocutoires, de même que ce serait la MAIF, ou une de ses copies, qui confirmerait.

Je propose plutôt de dire que l'apparition, à l'écrit, de (6) constitue un événement de parole produit par l'être du monde banalement matériel qu'est Pierre Dupont. Son sens comporte un point de vue argumentatif dit et un point de vue argumentatif montré. Le point de vue dit paraphrase argumentativement *je suis dehors pour faire de l'exercice physique et cela à moins de 5 km de mon domicile et durant moins d'une heure* :

(6-dit) je suis dehors à moins de 5 km mon domicile et durant moins d'une heure parce que j'ai besoin d'exercice physique

Le point de vue montré se construit à partir de la signification de *attester que p* – c'est-à-dire s'engager sur la vérité de p, se dire coupable si p est faux – à laquelle l'écrit ajoute une description du locuteur L comme étant Pierre Dupont, né le 21 février 1963, à Lorient, et habitant 45 rue de Lancry, à Paris. Cette description du locuteur en tant que tel appartient à ce qui est montré de sorte que (6) montre :

(6-montré) s'il s'avère que, le 6 mai 2020, je ne suis pas dehors pour faire de l'exercice physique, alors moi, Pierre Dupont, né le 21 février 1963, à Lorient, et habitant 45 rue de Lancry, à Paris, suis coupable

Lestée de (6-montré), l'énonciation actuelle de (6) est un événement illocutoire. On peut donner une description semblable de (3c) :

(3c) *Nous vous confirmons qu'un conseiller de la MAIF vous contactera selon les préférences que vous nous avez indiquées.*

Sont communiqués deux points de vue argumentatifs, l'un dit et l'autre montré. Le point de vue dit est :

(3c-dit) bien que vous soyez loin de nous, un conseiller de la MAIF entrera en rapport avec vous selon les préférences que vous nous avez indiquées

(il s'agit d'une paraphrase argumentative de *un conseiller de la MAIF vous contactera selon les préférences que vous nous avez indiquées*, structurée grâce à la signification argumentative du verbe *contacter*). Quant au point de vue montré, il s'agit de :

(3c-montré) nous avons convenu qu'un conseiller entrerait en rapport avec vous selon vos préférences donc nous, la MAIF, vous disons qu'un conseiller entrera en rapport avec vous selon les préférences que vous avez indiquées

Confirmer p, c'est dire p parce que l'on en avait convenu : la signification argumentative du verbe *confirmer* donne sa structure à (3c-montré). Quant au pronom *nous* qui intervient dans (3c) comme sujet grammatical de *confirmer*, il est complété par le syntagme *la MAIF* qui, dans la signature, décrit le locuteur. La valeur sémantique (3c-montré) ainsi construite est montrée, et non pas dite, par l'énoncé (3c). C'est elle qui, attachée à l'apparition de (3c), transforme l'énonciation actuelle en événement illocutoire, produit par l'employé de la MAIF : c'est lui seul qui fait quelque chose avec les mots. L'emploi de *nous* dans le préfixe performatif *nous confirmons* de (3c) ne correspond dans le monde à aucun individu. Non qu'on puisse se passer de prendre en compte la signature : bien au contraire, elle intervient dans (3c-montré). Mais cette dernière n'a, dans notre exemple, aucune fonction référentielle : son rôle est de construire la valeur sémantique montrée (3c-montré). Il n'y a pas lieu de supposer que le monde se

décompose en autant d'éléments qu'il y a de mots. Il n'y a pas lieu de supposer que le locuteur en tant que tel correspond à un être du monde.

Nous pouvons maintenant revenir à l'exemple de Jeffrey.

### 3. Parole attribuée et parole heureuse : Jeffrey

Nous avons jusqu'ici distingué deux cas, celui de (2) et celui de (3c) :

(2) *Le président s'approche maintenant de la tribune où je me trouve avec la presse*

(3c) *Nous vous confirmons qu'un conseiller de la MAIF vous contactera selon les préférences que vous nous avez indiquées.* [Signé : La MAIF]

L'énoncé (2) montre une valeur sémantique à la première personne et l'énonciation actuelle de son sujet parlant, le commentateur de radio, reflète l'énonciation linguistique du locuteur L – tous les deux voient et donc disent :

(2-montré) JE vois le président s'approcher de la tribune où je me trouve avec la presse donc JE le dis.

L'énoncé (3c) montre une valeur sémantique dans laquelle la description que la signature donne du locuteur L complète l'emploi de la première personne et, cette fois, l'énonciation actuelle du sujet parlant principal, l'employé de la MAIF, ne reflète pas l'énonciation linguistique de L – L confirme, l'employé ne confirme rien :

(3c-montré) nous avons convenu qu'un conseiller entrerait en rapport avec vous selon vos préférences donc nous, la MAIF, vous disons qu'un conseiller entrera en rapport avec vous selon les préférences que vous avez indiquées

Qu'en est-il dans l'exemple de Jeffrey ?

L'exemple de Jeffrey ressemble en partie au mail de la MAIF. Dans les deux cas, nous l'avons vu, le sujet parlant et le locuteur sont distincts. La dame est le sujet parlant de (1) :

(1) *je m'appelle Jeffrey*

tandis que le locuteur de (1) est le chien. Dans les deux cas également, l'énonciation linguistique et l'énonciation actuelle ne se reflètent pas : L se présente à la restauratrice, la dame ne se présente pas. Il y a cependant une différence entre (1) et (3c). C'est que l'employé de la MAIF produisait une confirmation officielle, une confirmation-de-la-MAIF ; par contre, la dame ne produit pas une salutation d'un type particulier, une salutation « à la chien ».

Cela s'explique, car (3) contient une description de celui qui parle, le locuteur en tant que tel ; rien de cela dans le cas de (1). (1) montre :

(1-montré) nous nous rencontrons et donc JE vous dis que je m'appelle Jeffrey

et non :

nous nous rencontrons et donc moi, le chien, vous dit que je m'appelle Jeffrey

Certes le locuteur en tant qu'être du monde est décrit par (1) : il est communiqué qu'il s'appelle Jeffrey. Mais cela n'affecte pas le locuteur L : ce n'est pas en tant que Jeffrey, ni plus généralement en tant que chien, que le locuteur L de (1) se présente à la restauratrice ; le fait d'être un chien n'affecte pas la valeur sémantique montrée. Le point de vue montré par (1) est au JE, sans qualification supplémentaire, et en cela (1) ressemble à (2).

Mais comment alors expliquer la divergence entre (1) et (2) ? Pourquoi, alors que (1) montre le même type de valeur sémantique que (2), l'énonciation actuelle de (1) ne reflète-t-elle pas l'énonciation linguistique de L ? Pour décrire cette nouvelle divergence, je ferai appel à l'opposition que Dinah Ribard et moi faisons entre parole attribuée et parole heureuse.

La parole attribuée permet aux sujets parlants de transformer, avec les mots, la situation dans laquelle ils sont. L'exemple du commentateur et celui de la MAIF relèvent de la parole attribuée. La valeur sémantique montrée par de tels énoncés s'attache à l'énonciation actuelle, et c'est ce mixte de langue et de geste matériel que le sujet parlant accomplit et que l'interlocuteur perçoit. Le commentateur voit et donc dit ; l'employé produit une confirmation-de-la-MAIF.

Une précision. Certains linguistes, refusant l'hypothèse que la langue a pour fonction fondamentale de représenter le monde, supposent, à l'inverse, que c'est à travers elle que nous percevons le monde. Ce serait elle qui, conformément à son lexique, découperait le monde et lui donnerait un sens. Ce serait parce qu'il existe le mot *anse* que l'on isolerait et distinguerait dans une tasse à thé la partie par laquelle on l'attrape. On pourrait reconnaître, dans la parole attribuée, le même phénomène : de même que le mot *anse* définirait une partie de la tasse, de même la valeur sémantique montrée s'associerait, sémantiserait, définirait l'énonciation actuelle.

Telle n'est cependant pas tout à fait l'hypothèse que Dinah Ribard et moi faisons. Certes, selon nous, la valeur sémantique montrée ne décrit pas une action ou un événement qui auraient lieu indépendamment d'elle mais constitue ces actions et ces événements. Mais nous ne supposons pas qu'il s'agisse là de l'effet d'un phénomène plus large de dévoilement du monde, de construction du monde, grâce à la langue. C'est seulement la valeur sémantique montrée qui est apte, selon nous, à sémantiser une entité du monde. Les valeurs sémantiques dites ne permettent par contre pas de façonner le monde – pas plus qu'elles ne le décrivent. Comment, en effet, les contenus sémantiques d'une langue non descriptive pourraient-ils se diriger vers telle partie du monde plutôt que telle autre ? Pourquoi la signification de *anse*, sans être descriptive, isolerait-elle un morceau de la tasse, et non un morceau de la chaise à côté ? Notre définition de la parole attribuée ne rencontre pas ce problème : c'est systématiquement l'énonciation actuelle qui est sémantisée par la valeur sémantique montrée.

Par ailleurs, malgré les formules que nous utilisons parfois (et que j'utilise encore dans cet article), Dinah Ribard et moi ne soutenons pas que le commentateur de la radio, grâce à (2), transforme son énonciation actuelle en lui donnant une nouvelle essence. Il n'y a pas transsubstantiation. Nous faisons seulement l'hypothèse que, lorsque la parole est attribuée, la valeur sémantique montrée est associée à l'énonciation actuelle pour constituer, avec elle, une « action avec les mots », mixte de valeur langagière et de geste physique. Je renvoie à (Behe, Carel et Denuc 2022) pour une description plus détaillée des propriétés de ce mixte. Signalons simplement qu'elles sont, selon nous, à étudier historiquement. C'est seulement l'observation,

en situation, qui permet de dire que s'attribuer, par exemple, la valeur montrée par *bonne journée*, est un salut de séparation. C'est seulement l'enquête historique qui permet de dire si les poèmes de Marc de Larréguy, mort à Verdun en 1916, sont, conformément à la valeur montrée, des témoignages ou plutôt des actions militantes (Carel et Ribard 2019). Définir ce que sont, socialement et historiquement, les paroles attribuées ne relève pas de la sémantique linguistique.

A cette parole attribuée, Dinah Ribard et moi opposons la parole heureuse. Nous reprenons cette expression à l'étude que Starobinski donne des *Maximes* de La Rochefoucauld (Starobinski, 1966). Selon Starobinski en effet, La Rochefoucauld condamne l'égoïsme vicéral qui guiderait chacune de nos actions. Il existerait cependant un moyen d'échapper aux conflits que notre amour propre suscite, d'échapper à ce monde où ne nous attend finalement que la mort, et on le trouverait dans la conversation de salon :

La fin désolante est connue d'avance ; pourtant tout recommence dans l'acte heureux de parler, dans la conversation amicale, dans la confiance que l'on fait au langage et qui est, en dépit de tout, une confiance faite à la raison humaine. (Starobinski 1966)

Parler ne consisterait plus alors à agir dans le monde, et notre égoïsme ne nous guiderait plus ; parler consisterait à faire « confiance à la raison humaine » - ou plutôt, selon Dinah Ribard et moi, à faire confiance aux mots. On parlerait pour parler. Non pas simplement pour créer et maintenir un contact avec l'autre, comme lorsque nos discours sont dominés par ce que Jakobson appelle la fonction phatique du langage. Mais pour être absorbé par les mots, leurs entrelacements, leurs mises en regard, leur suite. Concentré sur cela, l'acte de parler nous permettrait de nous isoler du monde de vices qu'est le nôtre, il nous en sortirait et pourrait devenir, selon la lecture que Starobinski fait de La Rochefoucauld, un acte heureux. Il y aurait un bonheur à parler pour parler.

Dinah Ribard et moi élargissons cette « parole heureuse » à tous les cas où seuls des mots sont échangés, que l'activité soit agréable ou non, de sorte que nous reconnaissons de la parole heureuse aussi bien dans le discours de celui qui brille dans une conversation de salon, que dans celui de l'interlocuteur limité au rôle de faire-valoir. Nous gardons seulement de Starobinski l'hypothèse qu'il est possible de parler, sérieusement, sans faire pour autant d'acte illocutoire. Le sujet parlant peut ne pas associer la valeur sémantique montrée par son énoncé à son geste d'énonciation actuelle, et seulement articuler son énoncé à ce qui le précède. Son discours n'en devient pas pour autant un faire semblant, la parole heureuse n'est pas une parole attribuée jouée. Elle constitue, à part entière, un autre type d'activité, donnant un autre rôle à l'énonciation actuelle : non plus celui de transformer le monde mais celui de construire un discours.

On l'aura compris : c'est de la parole heureuse que produit la maîtresse de Jeffrey. Contrairement au commentateur de radio qui est sujet parlant de (2), elle n'associe pas son énonciation actuelle et la valeur sémantique montrée par (1), de sorte qu'elle-même n'effectue pas la présentation de soi. Elle fait apparaître des valeurs sémantiques, et met l'accent sur leur apparition, sur leur fabrication.

Plus précisément, elle adresse son énoncé à la restauratrice et ouvre ainsi une conversation heureuse entre cette dernière et son chien. Non que la parole heureuse soit toujours

adressée. Le poème « El Desdichado » de Gérard de Nerval est de la parole heureuse. En énonçant *j'ai deux fois vainqueur traversé l'Achéron*, Nerval ne donnait pas de valeur sémantique à son énonciation. Il assemblait des mots, parlait pour parler. Il ne faisait pas semblant de parler de quelque chose – comme le défendrait Searle (Searle 1982). Il parlait, mais sa parole était heureuse, ouvertement sans objet extérieur à elle-même. Elle était heureuse, et, c'est là mon point, elle était non adressée : elle ne s'articulait à aucune autre parole. A l'inverse par contre, certaines paroles heureuses sont adressées. Il en va ainsi du poème « La Bénédiction » de François Coppée, qui raconte, à la première personne, un épisode de guerre, en 1809 à Saragosse, entre la France et l'Espagne. Or Coppée n'était pas sergent des armées napoléoniennes en 1809 ; la journée dépeinte n'a pas existé. Les affirmations du *je* n'ont pas été des affirmations de Coppée, elles n'ont pas transformé son énonciation. Elles n'ont pas été non plus, même approximativement, les affirmations d'un sergent : l'énonciation de Coppée n'apportait pas de paroles ayant existé. La parole de Coppée était heureuse. Mais, contrairement à celle de Nerval, elle était adressée : Coppée opposait les mots de son poème à d'autres discours (patriotiques, anticléricaux, démocrates ?). Il fabriquait une conversation heureuse, attendait une réponse. Il en va de même dans (1), dont le sujet parlant, la maîtresse de Jeffrey, ouvre une conversation heureuse entre son chien et la restauratrice. Elle donne un interlocuteur au locuteur L de *Je m'appelle Jeffrey* et l'on s'attend à ce que la restauratrice enchaîne avec quelque chose comme *Et moi c'est Anne*. La parole heureuse se produit dans notre monde, et la restauratrice est embarquée dans la conversation : elle peut ne pas répondre au chien, mais ce serait mal poli.

La situation serait différente si la dame avait dit (7) :

(7) *il s'appelle Jeffrey*

Rien ne permet de dire cette fois s'il s'agit de parole attribuée ou de parole heureuse. Le commentateur de radio faisait son métier de commentateur, ouvertement commentait, et s'attribuait donc sa parole ; aucun indice ici. On notera seulement, quel que soit le type de parole réalisé par (7), qu'il serait incongru que la restauratrice continue avec *Et moi c'est Anne*. La valeur montrée a changé. Il ne s'agit plus d'une présentation de soi mais d'information :

(7-montré) c'est important donc je vous dis qu'il s'appelle Jeffrey

En choisissant (1) plutôt que (7), la maîtresse de Jeffrey a choisi la parole heureuse, abandonné le rôle de locuteur L et, c'est là peut-être le principal, transformé la valeur sémantique montrée : elle ne communique plus que son chien est important.

#### 4 Conclusion

Résumons-nous. Tous les énoncés *montrent* une valeur sémantique, que la Théorie Argumentative de la Polyphonie propose de décrire par un point de vue argumentatif, enchaînant deux propositions par une conjonction du type de *donc* ou du type de *pourtant*.

Le cas de (2) est généralement considéré comme standard :

(2) *Le président s'approche maintenant de la tribune où je me trouve avec la presse*

(2-montré) JE vois le président s'approcher de la tribune où je me trouve avec la presse donc JE le dis.

Le pronom JE représente celui que l'énoncé se donne pour responsable et le schéma que (2-montré) formule (VOIR DC DIRE) représente son énonciation linguistique. Le locuteur en tant que tel voit et donc dit, puis le sujet parlant déclare que ce tableau le représente lui-même dans sa prise de parole, ou plutôt il utilise ces habits langagiers : à son tour, il voit et donc dit, c'est-à-dire commente la cérémonie.

Identifier ainsi l'activité du locuteur et ce que le sujet parlant fait a déjà été critiqué, en particulier par Ducrot lui-même (Ducrot 1984), qui dénonce ces glissements entre langue et métalangue. Les exemples montrent également qu'il faut être prudent. Modifions en effet un peu l'exemple (2) pour prendre le cas d'un jeune reporter qui, sur le trottoir désert face à l'Elysée, déclare en direct au journal de 20h *le Premier Ministre est venu ce matin s'entretenir avec le Président*. Sa situation, absurde si on ne lui donne aucun rôle dans la construction du sens, permet de comprendre que son énoncé montre *je vois l'Elysée donc je dis que le Premier Ministre est venu ce matin s'entretenir avec le Président*. Le locuteur voit et donc dit, l'énoncé montre *je suis en train de commenter*. Mais le jeune reporter commente-t-il pour autant les venues à l'Elysées ? Il serait plus juste de dire qu'il fait ce que l'on fait lorsqu'on montre ce type de valeur sémantique, qu'il fait le commentateur, qu'il parle en commentateur, sans pour autant commenter. Son action en disant est différente de l'énonciation linguistique du locuteur de son énoncé, à la manière où l'action du sujet parlant de *est-ce que tu peux ouvrir la fenêtre ?* est différente de l'activité du locuteur. Il faut distinguer l'énonciation actuelle et l'énonciation linguistique, et cela au-delà du cas, étudié par Searle (1982), des actes indirects. Nos observations sur (3c) et (1) montrent qu'il faut étendre cette remarque : non seulement ce que le locuteur déclare faire n'est pas toujours ce que fait le sujet parlant, mais de plus le locuteur en tant que tel ne correspond pas toujours à un être du monde.

Tel est le cas, d'abord, avec (3c) dont le locuteur en tant que tel est sémantiquement décrit :

(3c) *Nous vous confirmons qu'un conseiller de la MAIF vous contactera selon les préférences que vous nous avez indiquées.*

(3c-montré) nous avons convenu qu'un conseiller entrerait en rapport avec vous selon vos préférences donc NOUS, la MAIF, vous disons qu'un conseiller entrera en rapport avec vous selon les préférences que vous avez indiquées

A la différence de l'énoncé (2), l'énoncé (3c) apparaît, en effet, dans un discours signé qui décrit L. Cette description apparaît dans la valeur sémantique montrée dont la première personne, à la différence de celle de (2), est maintenant qualifiée (*nous, la MAIF*). Existe-t-il d'autres procédés, à l'écrit ou à l'oral, qui permettent, comme la signature, de qualifier le locuteur en tant que tel et d'ainsi produire du discours institutionnel ? La recherche reste à faire.

Précisons ici que la description de L donnée par (3c) est différente de celle à laquelle Ducrot (1984) fait allusion lorsqu'il dit que l'exclamation *hélas* concerne le locuteur en tant que tel et par là s'oppose aux énoncés qui, à l'instar cette fois de *je suis malheureux*, concernent

le locuteur en tant qu'être du monde. L'exclamation *hélas*, comme la signature du mail dont (3c) est extrait, partagent, certes, le fait de donner des indications sur la valeur sémantique montrée. Mais l'exclamation concerne, non pas directement L, mais le dire de L, son activité. Elle stipule que le dire est une conséquence d'un malheur et construit ainsi la valeur sémantique montrée *c'est un malheur donc je dis « hélas »*. Aucune qualification de L, seulement une description de son activité. L'emploi de (3c), par contre, contient une description de celui qui parle, de celui qui parle et non de ce qu'il fait, et cette description apparaît dans (3c-montré), apposée au pronom de première personne.

Or, qualifié, le locuteur en tant que tel ne correspond plus à rien dans le monde. La valeur (3c-montré) n'est pas un tableau de l'être immatériel que serait la MAIF et qui confirmerait un contact à venir. Le sujet parlant ne fait pas lui-même d'acte illocutoire et ne fait pas agir illocutoirement un être autre que lui. Le sujet parlant produit un événement illocutoire : la confirmation institutionnelle de la MAIF. Une valeur sémantique montrée dont la première personne est qualifiée construit, lorsque la parole est attribuée, un événement illocutoire. Le locuteur en tant que tel n'a aucun correspondant dans le monde et, du même coup, son activité ne correspond, non plus, à aucun acte.

L'exemple (1) conduit à la même conclusion, mais pour d'autres raisons :

(1) *je m'appelle Jeffrey*

(1-montré) nous nous rencontrons donc JE vous dis que je m'appelle Jeffrey

Cette fois, l'inexistence du locuteur en tant que tel ne découle plus d'une description qui serait donnée de lui au moyen de (1) ; elle découle de ce que la parole est, non plus attribuée comme dans (2), mais heureuse. La valeur (1-montrée) n'est pas associée à l'énonciation actuelle et il est, somme toute, un peu coupable de dire, que le chien est le locuteur : pas plus qu'à la maîtresse, le locuteur en tant que tel ne correspond au chien. Le chien est seulement celui qui s'appelle Jeffrey, celui dont on parle, le locuteur en tant qu'être du monde. Il faut, plus que Ducrot ne le proposait, disjoindre ces deux valeurs que sont le locuteur en tant que tel et le locuteur en tant qu'être du monde. Dans le cas de (1), la valeur sémantique montrée n'a pas de réalité et, en particulier, JE n'a aucun correspondant dans le monde ; c'est seulement à l'intérieur de la valeur sémantique dite, en tant que référent de *je*, que le chien apparaît.

Mais comment disjoindre le locuteur en tant que tel et le locuteur en tant qu'être du monde, car c'est bien par allusion à l'énonciation qu'on comprend que c'est le chien qui s'appelle Jeffrey ? On peut en effet appliquer ici les remarques de Kleiber et Vassiliadou (2012). L'emploi de *je* dans (1) ne fait bien sûr pas allusion à celle qui a prononcé l'occurrence mais il ne fait pas non plus référence à un être absent. Comme dans l'exemple, commenté par Kleiber et Vassiliadou, du T-shirt sur lequel est inscrit *I am a genius !* et qui qualifie de génie le garçon qui le porte, le locuteur en tant qu'être du monde de (1) est déterminé par sa proximité avec l'occurrence de *je* : le chien gambade à côté de la dame. On notera cependant que c'est à l'énonciation actuelle, et plus précisément à son résultat, que Kleiber et Vassiliadou proposent de recourir pour déterminer le locuteur en tant qu'être du monde : ce qui ne remet pas en cause l'indépendance de ce dernier vis-à-vis de l'énonciation linguistique et de son auteur L. Par ailleurs, l'identification de *je* et du chien est ici fortement guidée par ce qui a précédé le retour de la dame. Si cette dernière était venue prendre l'entièreté de son déjeuner au restaurant avec son chien, si elle avait dit en entrant avec lui *je m'appelle Jeffrey*, on aurait pu admettre que Jeffrey était un prénom mixte et comprendre qu'elle se présentait elle-même. La détermination du locuteur en tant qu'être du monde de (1) découle à la fois du fait que la dame, avant de sortir, a demandé si elle pouvait aller chercher son chien, et de la présence de ce dernier lorsqu'elle

revient. Rien là qui remette en cause l'indépendance que je propose d'accentuer entre le locuteur en tant qu'être du monde, identifié au chien, et le locuteur en tant que tel, non identifié.

Rappelons enfin que l'inexistence de L dans le monde, son absence de correspondant, ne signifie pas qu'il n'y ait pas de parole. La dame agit avec les mots qu'elle prononce, mais à l'intérieur d'une parole heureuse. Elle ne se présente pas elle-même, elle n'utilise pas sa voix pour que son chien se présente lui-même, mais elle ne fait pas rien. Elle ouvre une conversation heureuse entre son chien et la restauratrice, et ainsi implique cette dernière.

Doit-on garder à l'exemple (2) le statut de cas standard et maintenir (3c) et (1) parmi les exceptions ? On aura compris que selon moi, au contraire, il faudrait travailler à comprendre ce que ces énoncés partagent. Le locuteur en tant que tel L est une construction linguistique grâce à laquelle il est possible de faire des actes illocutoires (L n'est pas qualifié et la parole est attribuée), de produire des événements illocutoires (L est qualifié et la parole est attribuée), d'ouvrir des conversations heureuses. Cette richesse mérite tout notre intérêt.

### Références bibliographiques

- Behe, L., M. Carel et C. Denuc. 2022. De l'acte d'argumenter à l'évocation d'enchaînements argumentatifs : quelle place pour l'énonciation ? *Humanidades e Inovação* 9(4) : 33-47.
- Carel, M. et O. Ducrot. 2014. Pour une analyse argumentative globale du sens. *Arena Romanistica* 14 : 72-88.
- Carel, M. et D. Ribard. 2019. L'acte de témoigner. *Antares: Letras e Humanidades* 11(23) : 3-23.
- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Kleiber, G. et H. Vassiliadou. 2018. Histoire(s) de personnes : Qui est je ? Qui est tu ? Qui est il ? *Les Cahiers Philosophiques de Strasbourg* 31 : 25-54.
- Nølke H., K. Fløttum et C. Norén. 2004. *Scapoline. Théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- Recanati, F. 2008. D'un contexte à l'autre. *Cahiers Chronos* 20 : 1-13.
- Searle, J. 1982. *Sens et expression*. Paris : Minuit.
- Starobinski, J. 1966. La Rochefoucauld et les morales substitutives (II). *NRF* 164 : 211-229.